

COMPTES CONSOLIDÉS 2022



COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES FRANÇAISES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2021 ET 2022

COMPTE DE RÉSULTAT

Données en K€	Notes	2022	2021
Chiffre d'affaires	4	8 177	9 147
Achats consommés	5	(3 964)	(4 381)
Marge sur achats consommés en % du chiffre d'affaires		4 213 51,5%	4 767 52,1%
Charges externes	6	(3 009)	(3 413)
Charges de personnel	7	(3 621)	(3 973)
Impôts et taxes	8	(87)	(99)
Autres produits d'exploitation	9	1 081	663
Autres charges d'exploitation	10	(72)	(54)
Excédent brut d'exploitation		(1 495)	(2 110)
Dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions	11	(1 060)	(742)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(2 556)	(2 852)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-	(196)
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(2 556)	(3 048)
Résultat financier	12	(54)	(72)
Résultat courant des sociétés intégrées		(2 609)	(3 120)
Résultat exceptionnel	13	282	178
Impôts sur les bénéfices	14	40	16
Résultat net de l'ensemble consolidé		(2 287)	(2 926)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	15	-	-
Intérêts minoritaires			-
Résultat net		(2 287)	(2 926)
Résultat net par action	16	(0,14)	(0,20)
Résultat net dilué par action		(0,14)	(0,20)

BILAN

ACTIF – Données en K€	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	17	3 428	3 314
<i>dont Ecarts d'acquisition</i>	18	2 117	2 117
Immobilisations corporelles	19	429	391
Immobilisations financières	20	166	188
Total actif immobilisé		4 022	3 892
Stocks et en-cours	21	3 171	3 205
Clients et comptes rattachés	22	266	613
Autres créances et comptes de régularisation	23	1 399	1 632
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	568	983
Total actif circulant		5 404	6 433
TOTAL ACTIF		9 426	10 325

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS Données en K€	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capital	25	3 178	2 811
Primes liées au capital		2 070	534
Réserves de conversion		(204)	(214)
Résultat de l'exercice		(2 287)	(2 926)
Réserves		(4 661)	(1 734)
Total Capitaux propres		(1 904)	(1 530)
Intérêts hors groupe			
Autres fonds propres	27	821	975
Provisions	28	680	569
Emprunts et dettes financières	29	4 454	4 971
Fournisseurs et comptes rattachés	30	2 121	1 918
Autres dettes et comptes de régularisation	31	3 254	3 422
Total Dettes		9 829	10 311
TOTAL PASSIF		9 426	10 325

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Données en K€ sauf nombre d'actions	Capital		Primes d'émission	Actions propres	Réserves et résultats accumulés	Ecart de conversion	Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère
	Nbre d'actions	Montant					
Au 31/12/2020	14 911 622	2 807	523	(375)	(1 360)	(194)	1 402
Réduction de capital							-
Augmentation de capital	18 146	3	10				14
Résultat net de la période					(2 926)		(2 926)
Ecart de conversion						(19)	(19)
Autres variations							-
Au 31/12/2021	14 929 768	2 811	534	(375)	(4 286)	(213)	(1 530)
Réduction de capital							-
Augmentation de capital	1 952 512	367	1 536				1 903
Résultat net de la période					(2 287)		(2 287)
Ecart de conversion						10	10
Autres variations							-
Au 31/12/2022	16 882 280	3 178	2 070	(375)	(6 573)	(203)	(1 904)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Données en K€	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net consolidé	(2 287)	(2 926)
Quote-part de résultat des entités mises en équivalence		
Dotations nettes aux amortissements et provisions (hors dépréciation des actifs courants constatée dans la ligne de variation des créances clients et des stocks ci-dessous)	515	678
Gains ou pertes sur cession	(534)	(77)
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	(7)	
Produit / Charge d'impôt différé sur le résultat	-	5
Marge brute d'autofinancement (A)	(2 313)	(2 321)
Variation des stocks	32	(137)
Variation des créances clients	822	574
Variation des dettes fournisseurs	128	(25)
Variation des autres actifs et passifs opérationnels	(324)	(773)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (B)	(1 655)	(2 681)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(65)	(72)
Décaissements liés aux frais de développement immobilisés	(409)	(437)
Décaissements liés aux prêts et dépôts	(0)	(1)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles	604	513
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	22	6
Flux de trésorerie liés aux opérations de regroupement d'entreprise		(16)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (C)	152	(6)
Augmentation de capital de la société mère	1 903	14
Cession (acquisition) d'actions propres		-
Remboursement d'emprunts et de dettes financières (y.c avances conditionnées)	(818)	(628)
Emission d'emprunts et de dettes financières	2	1 766
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (D)	1 088	1 153
Incidence des variations des cours de devises (E)		1
Variation de trésorerie nette (B+C+D+E)	(415)	(1 534)
<i>Trésorerie à l'ouverture</i>	<i>980</i>	<i>2 514</i>
<i>Trésorerie à la clôture</i>	<i>565</i>	<i>980</i>

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ASPECTS GENERAUX	7
Note 1 Comptes consolidés et principes comptables	7
Note 2 Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises	14
Note 3 Secteurs opérationnels	15
NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	16
Note 4 Chiffre d'affaires	16
Note 5 Achats consommés	17
Note 6 Charges externes	17
Note 7 Effectifs et charges de personnel	18
Note 8 Impôts et taxes	18
Note 9 Autres produits d'exploitation	19
Note 10 Autres charges d'exploitation	19
Note 11 Dotations aux amortissements et aux provisions	19
Note 12 Résultat financier	20
Note 13 Résultat exceptionnel	21
Note 14 Impôts sur les bénéficiaires	21
Note 15 Entités mises en équivalence	22
Note 16 Résultat par action	23
NOTES RELATIVES AU BILAN	24
Note 17 Immobilisations incorporelles	24
Note 18 Écarts d'acquisition	25
Note 19 Immobilisations corporelles	26
Note 20 Immobilisations financières	26
Note 21 Stocks	27
Note 22 Clients et comptes rattachés	27
Note 23 Autres créances et comptes de régularisation	28
Note 24 Trésorerie et équivalents de trésorerie	28
Note 25 Capitaux propres et informations sur le capital	28
Note 26 Plans d'options et assimilés	29
Note 27 Autres fonds propres	31
Note 28 Provisions	32
Note 29 Emprunts et dettes financières	33
Note 30 Fournisseurs et comptes rattachés	34
Note 31 Autres dettes et comptes de régularisation	34
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	35
Note 32 Engagements hors bilan	35
Note 33 Informations sur les parties liées	36
Note 34 Événements post-clôture	36
Note 35 Honoraires des commissaires aux comptes	37

ASPECTS GENERAUX

Informations relatives à l'entreprise

Le Groupe Lucibel (le « **Groupe** ») est spécialisé dans la conception et la distribution de solutions d'éclairage innovantes basées en particulier sur la technologie LED (*Light-Emitting Diode*, ou diode électroluminescente). Le Groupe est positionné pour l'essentiel sur les segments du marché des professionnels pour lesquels ses solutions LED apportent une valeur d'usage maximale, à savoir les bureaux, les musées et l'industrie. A travers sa filiale Lucibel.le Paris, LUCIBEL est pionnier dans le domaine de la cosmétique par la lumière LED, ce qui lui a permis d'annoncer en juillet 2022 un partenariat mondial avec DIOR. Le Groupe est également spécialiste du bien-être par la lumière LED et est pionnier sur la technologie LiFi permettant d'accéder à internet par la lumière.

La société mère du Groupe, Lucibel SA (la « **Société** »), créée en 2008, est une société anonyme, régie par les dispositions de la loi française et dont le siège social est situé à Barentin (France).

Le Groupe Lucibel compte 55 collaborateurs au 31 décembre 2022 et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 8 177 K€ au cours de l'exercice 2022.

NOTE 1 – Comptes consolidés et principes comptables

Les comptes consolidés sont établis suivant le règlement ANC n°2020-01.

Les comptes consolidés 2022 du Groupe Lucibel (« le Groupe ») ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 21 avril 2023.

Financement et continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2022, le Groupe dispose d'une trésorerie disponible de 568 K€ et de capitaux propres négatifs à hauteur de 1 904 K€. A cette date, l'endettement du Groupe s'élève à 5 275 K€ (y compris 821 K€ d'avances conditionnées).

Au cours de l'exercice 2022, les besoins de financement de la Société et de ses filiales ont été couverts principalement par la cession d'une parcelle de terrain sur le site de Barentin et dont le Groupe était resté propriétaire (589 K€) et par l'augmentation de capital résultant de l'exercice des Bons de Souscription d'Actions qui a permis de renforcer les fonds propres d'environ 1,9 M€.

Le 13 mars 2023, la Société a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Cette opération s'est traduite par la création de 2 712 556 actions nouvelles au prix unitaire de 0,90 €, correspondant à 96,20 % du nombre de titres initialement offerts. Cette opération a permis d'encaisser un produit brut de 2,44 M€, qui va permettre au Groupe de renforcer ses fonds propres et de faire face à ses besoins de trésorerie sur l'exercice 2023. Le Groupe va en particulier pouvoir assurer le remboursement de ses dettes bancaires et de l'avance consentie par la région Normandie, qui vont représenter plus de 1,2 M€ sur l'exercice 2023.

Le Groupe va continuer à étudier diverses solutions de financement qui peuvent consister en des prêts bancaires pour financer son besoin en fonds de roulement, en des levées de nouveaux fonds propres ou prendre la forme d'émissions d'obligations.

Ces éléments ont été pris en considération pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels.

Jugement et recours à des estimations

La préparation des états financiers nécessite, de la part de la Direction de Lucibel, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants des actifs et des passifs, sur ceux des produits et des charges, et sur l'information donnée dans les notes aux états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont déterminées à partir de l'expérience opérationnelle accumulée, de données de marché disponibles et sur la base d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs dans l'application des principes comptables retenus par le Groupe. Les montants définitifs qui figureront dans les futurs états financiers de Lucibel pourront être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

Les estimations retenues qui contribuent de manière significative à la présentation des états financiers portent notamment sur les éléments suivants :

- Appréciation de la valorisation des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels à durée indéterminée

Le Groupe LUCIBEL considère qu'il n'y a pas de durée d'utilisation limitée aux écarts d'acquisition et aux marques comptabilisés à l'actif de son bilan. En conséquence, ces éléments incorporels ne font pas l'objet d'un amortissement mais de tests de valeur à la clôture de chaque exercice dont les modalités sont précisées dans la note 18 de l'annexe.

- Reconnaissance des frais de développement à l'actif

Lucibel consacre des efforts importants à la recherche et au développement. Dans ce cadre, Lucibel doit effectuer des jugements et interprétations :

- pour déterminer les frais de développement qui doivent être capitalisés lorsque les six critères définis par l'article 212-3 du Plan comptable général sont satisfaits ;
- pour apprécier le caractère recouvrable de ces actifs qui repose sur les perspectives d'activité et de rentabilité.

- Provisions

Lucibel et ses filiales peuvent être impliquées dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par le Groupe dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à sa charge. La direction du Groupe se rapproche de ses conseils et met en œuvre des jugements et des interprétations afin de déterminer sa meilleure estimation du risque encouru et d'établir le niveau de provisionnement du risque. Les provisions sont présentées en note 28.

Description des principes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe sur tous les exercices présentés.

Méthodes de consolidation

(i) Périmètre de consolidation

Les entités contrôlées par la Société sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les entités dans lesquelles la société détient une influence notable sont mises en équivalence.

(ii) Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leur exercice au 31 décembre de chaque année.

Principes de conversion

L'euro est la monnaie de présentation des comptes du Groupe et est également la monnaie fonctionnelle de la société mère Lucibel et de ses filiales, hormis celles qui sont établies hors de la zone euro.

(i) *Transactions en monnaie étrangère*

Les ventes de marchandises et services en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en euro en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

Les différences de change relatives aux éléments monétaires qui font en substance partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans une filiale étrangère consolidée sont inscrites directement en écart de conversion dans les capitaux propres.

(ii) *États financiers des activités à l'étranger*

Pour les besoins de la consolidation, les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris l'écart d'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen de la période.

Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en écarts de conversion, composante distincte des capitaux propres.

Les cours de change utilisés sont les suivants :

Devises		Taux de clôture 31/12/2022	Taux Moyen 2022	Taux de clôture 31/12/2021	Taux Moyen 2021
AED	Dirham EAU	3,94000	4,05940	4,17880	4,33401
CHF	Franc Suisse	0,98470	1,00510	1,03310	1,08141
CNY	Yuan	7,35820	7,08001	7,19470	7,63402
HKD	Dollar de Hong Kong	8,31630	8,25123	8,83330	9,19880
MAD	Dirham Marocain	11,20000	10,83608	10,47215	10,62434

Méthodes d'évaluation

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité dont le Groupe prend le contrôle :

- les actifs identifiables acquis et les passifs assumés sont évalués à la valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation ;
- les intérêts minoritaires sont évalués à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre :

- le prix d'acquisition de l'entité acquise, prenant en considération les compléments de prix éventuels définis dans le contrat d'acquisition et les coûts directement imputables à l'acquisition ;
- l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise.

L'identification et la valorisation des actifs et passifs s'appuient sur une démarche explicite et documentée. Le Groupe dispose d'un délai se terminant à la clôture du 1^{er} exercice ouvert postérieurement à l'acquisition pour affecter l'écart d'acquisition dégagé. Si l'écart d'acquisition est négatif, il est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses et les conditions déterminées lors de l'acquisition, étant rappelé qu'à ce jour aucune acquisition de titres n'a généré un écart d'acquisition négatif.

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé. L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, ce dernier n'est pas amorti. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Immobilisations incorporelles

(i) Immobilisations acquises (en dehors des regroupements d'entreprises)

Les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, et font l'objet d'un amortissement dès lors qu'elles ont une durée de vie limitée ; elles font l'objet de tests de valeur dans le cas contraire.

(ii) Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement engagées en vue de la production de nouveaux produits ou pour en améliorer substantiellement les performances, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du matériel et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Ces conditions sont considérées remplies lorsque les six critères de capitalisation imposés par l'article 212-3 du Plan comptable général sont démontrés :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- intention de la Société d'achever le projet,
- capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

Les autres dépenses de développement, engagées notamment en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante des matériels sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

(iii) *Dépenses ultérieures*

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leurs coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

(iv) *Amortissements*

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Relations Clients	7 à 10 ans
Brevets, frais de recherche et développement	1 à 3 ans
Licences et logiciels	1 à 3 ans

(v) *Dépréciation*

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles en cours, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an au 31 décembre, ou lorsqu'un indicateur de perte de valeur a été identifié.

Pour les autres immobilisations incorporelles, un test de dépréciation est effectué lorsqu'un indicateur de perte de valeur a été identifié.

Immobilisations corporelles

(i) *Actifs dont le Groupe est propriétaire*

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production (charges directes et indirectes engagées en vue d'amener les biens concernés en état de production), diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir. § *Dépréciation*).

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées de vie utile différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

(ii) *Actifs loués*

Les immobilisations financées au moyen d'un contrat de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan dès lors qu'elles incluent une clause de rachat. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessous et la dette correspondante figure au passif dans le poste « *Emprunts et dettes financières* ».

(iii) *Coûts ultérieurs*

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

(iv) Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée de vie utile estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Bâtiments	20 ans
Installations générales et agencements	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Véhicules en location financement	4 à 5 ans

Chiffre d'affaires et garanties

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions et systèmes d'éclairage LED comprenant notamment des sources, luminaires et divers accessoires.

Le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions à la livraison des produits. Lorsque ces ventes sont associées à une prestation d'installation, le chiffre d'affaires est reconnu au terme de la prestation de services.

Le Groupe offre par ailleurs à ses clients une garantie sur produits défectueux généralement d'une durée de 12 à 36 mois pour laquelle le Groupe comptabilise une provision pour garantie.

Le Groupe accorde des remises de fin d'année à certains distributeurs selon les accords de distribution signés. Ces remises de fin d'année sont comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires.

Stocks

Les stocks sont constitués :

- (i) de composants utilisés dans le cadre de la fabrication des produits et solutions LED commercialisés par le Groupe ;
- (ii) de produits finis.

Les stocks sont évalués au coût d'achat, calculé principalement selon la méthode du coût moyen pondéré augmenté le cas échéant des frais d'approche. Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur des stocks détenus est inférieure à leur valeur de réalisation, notamment suite à des changements intervenus dans la gamme de produits vendus ou lorsque des difficultés d'écoulement existent.

Créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsqu'il existe des risques identifiés d'irrecouvrabilité, étant rappelé que les entités du Groupe ont souscrit des assurances crédit dont les effets sont pris en compte dans l'évaluation des provisions éventuelles.

Le Groupe a recours à un prestataire d'affacturage (factor) auprès duquel il cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement à court terme. De ce fait, les sommes avancées par le factor, en règlement anticipé des créances clients, sont constatées en moins du poste clients en application de la réglementation comptable. Par ailleurs, il convient de préciser que les contrats d'affacturages ne sont pas sans recours pour le factor puisqu'ils stipulent que les créances clients cédées par le Groupe et non réglées 45 jours après leur échéance seront « définancées ».

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires.

Les découverts bancaires ou soldes créditeurs de banque figurent au bilan, dans la rubrique « *Emprunts et dettes financières* » mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie.

Provisions

En accord avec les articles 322-3 et 322-2 du Plan comptable général, une provision est comptabilisée dans le résultat lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Emprunts et passifs financiers

Les emprunts et autres dettes financières sont constitués :

- des emprunts bancaires, ainsi que d'autres emprunts divers et les intérêts courus afférents,
- des contrats de crédit-baux,
- des découverts bancaires.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Avantages du personnel

Les engagements de retraite sont les seuls avantages du personnel à long terme. Ils sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) légales et conventionnelles du personnel des entités françaises. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés ; il est comptabilisé en résultat d'exploitation dans le poste « *Dotations aux amortissements et provisions* ». L'incidence des variations d'hypothèse est constatée immédiatement en compte de résultat.

Les autres plans de retraite supportés par le Groupe sont des plans à cotisations définies pour lesquels l'engagement de l'employeur se limite au versement des cotisations prévues.

Impôt sur le résultat

Depuis 2014 le Groupe bénéficie du régime d'intégration fiscale auquel adhère toutes les entités détenues à plus de 95% et ce, dès l'exercice suivant celui de leur acquisition.

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ; auquel cas, il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires qui apparaissent dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- l'écart d'acquisition non déductible fiscalement,
- les différences temporaires liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net de l'ensemble consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant des augmentations de capital réalisées.

Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle (ventilation du chiffre d'affaires et des immobilisations ou actifs employés, ventilation du résultat d'exploitation) par secteur d'activité ou zone géographique, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles, la segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle étant issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne de l'entreprise.

Titres de l'entreprise consolidante

Les actions propres sont portées en réduction des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

Subventions

Le Groupe réalise des dépenses de recherche et développement et peut bénéficier à ce titre d'un Crédit d'Impôt Recherche (CIR) qui a été assimilé à une subvention publique jusqu'au 31 décembre 2021. En effet, ce traitement restait possible pendant une période de transition de trois exercices à compter de la date de première application du règlement ANC n°2020-01.

Le CIR obtenu en 2022 est désormais maintenu en déduction de l'impôt sur les bénéfices.

La part des CIR antérieurs à 2022 relative à des frais de développement capitalisés a été enregistrée en « Produits constatés d'avance » et reconnue en résultat au rythme de l'amortissement des actifs incorporels correspondants.

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Ces avances sont enregistrées en « *Autres fonds propres* ».

NOTE 2 - Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises

La seule modification de périmètre concerne SLMS, dont le pourcentage de détention est passé de 50% à 49,8% au cours de l'exercice. Par ailleurs la liquidation de Lucibel Africa n'étant toujours pas prononcée, cette filiale reste dans le périmètre de consolidation du Groupe, mais les créances de Lucibel vis-à-vis de sa filiale ont été dépréciées pour faire face au risque d'irrecouvrabilité et elles n'ont pas été éliminées dans le cadre de la consolidation car elles ne seront sûrement jamais recouvertes.

Enfin Lucibel SA détenait 20% de la société Citéclaire qui a été liquidée durant l'exercice 2022. Cela ne modifie pas le périmètre de consolidation du Groupe car le Groupe n'exerçait plus d'influence notable sur cette filiale depuis plusieurs exercices qui ne rentrait donc pas dans le périmètre de consolidation.

Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2022, le périmètre de consolidation, constitué des filiales consolidées par intégration globale et des entreprises consolidées par mise en équivalence s'établit comme suit :

Nom de la Société	Pays d'activité	Méthode de consolidation (1)	% contrôle 2022	% contrôle 2021
Lucibel SA	France	IG	Société mère	Société mère
Lucibelle Paris (ex Line 5)	France	IG	100%	100%
Procédés Hallier	France	IG	100%	100%
Lucibel Africa (2)	Maroc	IG	80%	80%
Lucibel Suisse (2)	Suisse	IG	100%	100%
Diligent Factory (3)	Chine	IG	100%	100%
Lucibel Asia (3)	Chine (HK)	IG	100%	100%
Lucibel Middle East	EAU	MEQ	40%	40%
SLMS	France	MEQ	49,8%	50%

(1) IG : Intégration globale, MEQ: Mise en équivalence

(2) société en cours de liquidation

(3) société en sommeil

NOTE 3 - Secteurs opérationnels

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de Lucibel.

Il n'existe qu'un seul secteur d'activité au sein du Groupe Lucibel qui regroupe les activités de développement et de commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions basées sur la technologie LED.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 4 - Chiffre d'affaires

Répartition du CA selon la zone géographique des clients facturés	2022	2021
France	7 659	8 673
Europe	79	220
Reste du monde	439	254
Total	8 177	9 147

Répartition du CA par nature	2022	2021
Ventes de produits	7 986	8 734
Prestations de service	191	414
Total	8 177	9 147

Le chiffre d'affaires est facturé uniquement à partir d'entités de facturation basées en France, le Groupe n'ayant plus aucune filiale active à l'étranger.

Sur l'ensemble de l'exercice 2022, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est en baisse de 10,7% par rapport à celui de l'exercice 2021 suite au retard pris au cours du 1^{er} semestre 2021, notamment en raison des difficultés opérationnelles de la filiale Lorenz Light Technic liées à l'incapacité de travail de son dirigeant depuis août 2020.

Les variations sont très contrastées selon les activités :

- **Procédés Hallier**, filiale spécialiste en éclairages muséographiques, qui conçoit et fabrique des luminaires permettant de mettre en valeur des œuvres d'art dans les musées, voit son chiffre d'affaires annuel 2022 progresser de 24 % par rapport à celui de l'exercice 2021, à 2 477 K€.
- **Lucibel Pro**, qui intervient sur les marchés tertiaires et inclut l'activité de Lorenz Light Technic suite à l'opération de transmission universelle de patrimoine intervenue fin 2021, enregistre une baisse de son chiffre d'affaires de 23% par rapport à l'exercice 2021. Cette évolution s'explique essentiellement par les difficultés opérationnelles de l'activité Lorenz Light Technic précédemment citées et par une pression concurrentielle forte combinée aux bouleversements de l'immobilier de bureaux consécutifs à la crise sanitaire.
- **Lucibel.le Paris**, filiale du Groupe en charge de la commercialisation de solutions cosmétiques s'appuyant sur la technologie LED, enregistre une baisse de son chiffre d'affaires de 15% par rapport à l'exercice 2021 en raison du focus prioritaire donné en 2022 à la signature de nouveaux accords de distribution internationaux qui généreront du chiffre d'affaires à compter de 2023 et à la préparation du lancement commercial du masque de beauté OVE par DIOR dans le cadre de l'accord de partenariat mondial annoncé le 25 juillet 2022. Une 1^{ère} livraison significative de produits à DIOR a été effectuée le 26 janvier 2023.

La part des ventes réalisées à l'étranger augmente légèrement et représente 6,3 % du chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice 2022, contre 5,2% en 2021.

Avec l'arrêt progressif des activités de Lorenz et de LuciConnect, les prestations de service représentent une part de plus en plus faible du chiffre d'affaires, de l'ordre de 2%.

NOTE 5 – Achats consommés

Les achats consommés se décomposent comme suit :

En K€	2022	2021
Achats et variation de stock de matières premières	2 391	2 304
Achats et variation de stock de marchandises	1 126	1 387
Achats d'études et sous-traitance	226	477
Achats non stockés de matières et fournitures	222	212
Achats consommés	3 964	4 381

Sur l'exercice 2022, le Groupe a enregistré une très légère baisse de son taux de marge brute qui passe de 52,1% du chiffre d'affaires en 2021 à 51,5 % en 2022. Cette évolution témoigne de la capacité du Groupe à maintenir son taux de marge dans un contexte de hausse du prix des matières premières et des composants. Cependant, compte tenu de la baisse du chiffre d'affaires, la marge brute en valeur diminue de 553 K€ entre les deux exercices.

Les achats d'études et de sous-traitance concernent les activités Confidence, LuciConnect et Lorenz Light Technic. Ils s'inscrivent en baisse du fait de la diminution de ces activités sur l'exercice 2022.

NOTE 6 - Charges externes

Le tableau ci-dessous détaille les charges externes supportées par le Groupe :

Répartition des charges externes	2022	2021	Variation	
			en K€	en %
Locations immobilières et charges locatives	602	659	(57)	-9%
Autres locations (véhicules, matériel)	133	157	(24)	-15%
Entretien et réparations	274	140	134	96%
Assurances	69	96	(27)	-28%
Etudes et recherche	0	102	(102)	-100%
Honoraires et commissions	808	980	(172)	-18%
Publicité / communication	307	317	(10)	-3%
Transports sur achats et ventes	460	543	(83)	-15%
Frais de déplacement - Missions - Réceptions	145	162	(17)	-11%
Frais postaux et téléphone	93	115	(22)	-19%
Services bancaires	67	63	4	6%
Autres	49	78	(29)	-37%
Total	3 009	3 414	(404)	-12%

Les charges externes diminuent d'environ 12 % entre l'exercice 2021 et l'exercice 2022, ce qui traduit les efforts du Groupe pour mettre sa structure de coûts en adéquation avec son activité.

L'analyse du détail des charges externes montre que la baisse concerne quasiment tous les types de dépenses.

- **Ainsi, les honoraires et commissions diminuent de 18% entre les deux exercices, passant de 980 K€ à 808 K€.** La diminution des commissions s'explique par la baisse de l'activité mais aussi, par la mise en place d'un plan de rémunération moins avantageux pour les vendeurs à domicile indépendants du réseau Lucibelle Paris. Le Groupe a également limité son recours à différents prestataires, notamment les avocats dont le montant des honoraires représente 40 K€ contre 71 K€ en 2021. Par ailleurs, en 2022 ; le Groupe a mis fin au contrat de prestations avec Etoile Finance, holding détenue en partie par Monsieur Granotier, générant une économie de 36 K€ sur l'exercice.
- **La baisse des frais de transport de 15% est à mettre en perspective avec l'évolution du niveau d'activité.** Elle s'explique également par un retour progressif à la normal au niveau du prix des transport, même si un certain nombre de fournisseurs continue à appliquer des majorations en raison de la hausse des prix du carburant.
- **La baisse des frais d'études et de recherche** s'explique par le fait que le Groupe a mené toutes les études cliniques dont il avait besoin pour la commercialisation de ses nouveaux produits cosmétiques en 2021. Avec la mise sur le marché de nouveaux produits, ce poste devrait enregistrer une hausse significative sur les prochains exercices.
- **La baisse des frais de « Locations immobilières et charges locatives »** s'explique par la fin des baux de Lucibel à Rueil et de Lorenz Light Technic à Duttlenheim, représentant une économie en base annuelle d'environ 110 K€.
- **La baisse du poste « Autres locations » tout comme la baisse du poste « Frais de déplacement »** est à mettre en perspective avec le plan de restructuration, mis en place par le Groupe et qui devrait conduire à réaliser des économies sur ces deux postes, ce poste devrait continuer à baisser notamment en raison de la réduction du nombre de véhicules loués par la Groupe.
- **Les dépenses de marketing / communication qui sont restées quasiment stables entre 2021 et 2022, après avoir enregistré une forte hausse en 2021.** Cette évolution s'explique par la poursuite de dépenses publicitaires engagées par Lucibelle Paris et par le Groupe, pour promouvoir le plus largement possible les produits cosmétiques, dont le masque de beauté OVE.

Seules les dépenses d'Entretien et réparations augmentent de façon très significative entre les deux exercices : cette évolution s'explique par la nécessité d'engager des dépenses pour mettre en conformité les installations du site industriel de Barentin. Des dépenses ont également été engagées au moment de la restitution des locaux de Lorenz Light Technic.

NOTE 7 - Effectifs et frais de personnel

Effectifs

Au 31 décembre 2022, l'effectif total du Groupe s'élève à 51 salariés contre 64 au 31 décembre 2021.

Charges de personnel

Les charges de personnel ont diminué d'environ 9% entre les deux exercices, passant de 3 973 K€ en 2021 à 3 621 K€ en 2022. Cette évolution s'explique pour partie par le plan de restructuration mis en place par le Groupe au cours du dernier trimestre 2022 et dont le plein effet se mesurera sur l'exercice 2023.

NOTE 8 – Impôts et taxes

La diminution du poste « Impôts et taxes », qui passe de 99 K€ en 2021 à 87 K€ en 2022, s'explique par le plafonnement de la cotisation foncière des entreprises (CFE) mise en œuvre dans le cadre du plan de relance adopté par l'Etat suite à la crise sanitaire.

NOTE 9 - Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit :

En K€	2022	2021
Production stockée	372	(25)
Frais de développement capitalisés	319	309
Subvention d'exploitation	4	12
Autres produits	319	357
Transfert de charges	67	10
Total	1 081	663

La production stockée a fortement augmenté sur l'exercice car le Groupe a stocké des produits notamment dans le cadre du contrat de partenariat avec Dior qui prévoyait une livraison significative dès janvier 2023.

Les frais de développement capitalisés correspondent à une partie des frais de personnel de recherche et développement portée par Lucibel SA. Ils sont quasiment stables entre les deux exercices.

Le poste « *Autres produits* » comprend notamment :

- la reprise en résultat des CIR des années antérieures à 2022 au rythme de l'amortissement des dépenses de recherche capitalisées (39 K€) ;
- la quote-part de plus-value sur la cession du site de Barentin reconnue au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 246 K€.

Le poste « *Transfert de charges* » était principalement constitué des reclassements des coûts relatifs aux opérations de restructuration en charges exceptionnelles.

NOTE 10 - Autres charges d'exploitation

Sur l'exercice 2022, le montant des autres charges d'exploitation s'élève à 72 K€ contre 54 K€ sur 2021. Cette évolution s'explique par la comptabilisation des redevances dues à Olivier Lapidus pour le design du masque de beauté OVE à hauteur de 35 K€ et par l'enregistrement d'une provision de 30 K€ pour les jetons de présence des administrateurs indépendants au titre de l'exercice 2022.

NOTE 11 - Dotations aux amortissements et aux provisions

En K€	2022	2021
Dot. / (Rep.) provisions - amortissements sur immo. incorporelles	279	243
Dot. / (Rep.) provisions - amortissements sur immo. corporelles	124	156
Dot. / (Rep.) provisions sur stock	713	248
Dot. / (Rep.) provisions sur créances clients	25	85
Dot. / (Rep.) provisions	(80)	10
Total	1 060	742

Les dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles concernent les dépenses de recherche et de développement qui sont capitalisées et amorties en moyenne sur 3 ans à compter du début de la commercialisation du produit visé par les frais de recherche.

Les dotations aux provisions sur stock résultent d'un travail d'analyse des produits détenus en stock afin de prendre en compte l'obsolescence de certains produits, compte tenu de l'évolution des marchés sur lesquels le Groupe intervient. L'augmentation très significative enregistrée sur ce poste s'explique par la décision du Groupe de cesser l'activité Lorenz Light Technic et de restructurer son activité Lucibel Pro pour s'orienter vers des segments de marché à plus haute valeur ajoutée. Dans ce contexte, des dotations aux provisions supplémentaires ont été enregistrées afin de tenir compte des perspectives de commercialisation des produits concernés par ces évolutions stratégiques et commerciales.

Les dotations aux provisions sur créances clients concernent quelques dossiers pour lesquels le recouvrement n'est pas certain malgré les moyens mis en œuvre pour recouvrer les créances.

Enfin les reprises de provisions concernent des litiges clients résolus et des reprises de provisions pour SAV.

NOTE 12 - Résultat financier

Les principales composantes du résultat financier sont les suivantes :

En K€	2022	2021
Dotations financières aux amortissements et provisions	(3)	(42)
Intérêts et charges assimilées	(48)	(35)
Différences négatives de changes	-	-
Autres charges financières	(6)	(2)
Total des charges financières	(57)	(79)
Autres intérêts et produits assimilés	3	4
Reprise de dotations aux amortissements et aux provisions financières	-	-
Différences positives de change	-	3
Autres produits financiers	0	0
Total des produits financiers	4	7
Résultat financier	(54)	(72)

L'augmentation des charges d'intérêts s'explique par le paiement d'intérêts sur les Prêts Garantis par l'Etat consentis en 2020 et 2021. Pour ces emprunts, la Groupe a opté pour un différé supplémentaire d'un an suivi d'un remboursement sur 4 ans, mais les emprunts sont productifs d'intérêts dès le début du différé.

NOTE 13 – Résultat exceptionnel

Les principales composantes du résultat exceptionnel sont les suivantes :

En K€	2022	2021
Produit net / (Perte nette) sur cession d'immobilisations corporelles	544	379
Produit net / (Perte nette) sur cession de titres	(3)	-
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles abandonnées	(9)	(26)
Subvention d'investissement virée au résultat de l'exercice	2	4
Plus-value de déconsolidation	-	-
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	(24)	(46)
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	236	6
Autres produits et charges exceptionnels	(274)	(105)
(Dotations) / Reprises de provisions	(191)	(35)
Total	282	178

Sur l'exercice 2022, le résultat exceptionnel intègre la plus-value de cession de 537 K€ sur l'une des deux parcelles de terrain dont le Groupe était resté propriétaire au moment de la cession de son site de Barentin en avril 2019.

Sur l'exercice, le Groupe a également enregistré des éléments exceptionnels qui ont eu un impact sur le résultat exceptionnel :

- des charges exceptionnelles de restructuration à hauteur de 276 K€ ;
- des charges exceptionnelles sur exercices antérieurs à hauteur de 24 K€ ;
- des produits exceptionnels sur exercices antérieurs à hauteur de 236 K€. Le Groupe a notamment obtenu de l'URSSAF une remise sur les dettes sociales liées à la période du COVID (51 K€), et a enregistré des reprises de provisions liées à des charges non appelées : charges locatives pour le site de Barentin (impact de 39 K€), contribution au financement des licenciements économiques non appelée à hauteur de 56 K€, remboursement de l'assureur crédit (20 K€) ou encore différentes sommes non appelées pour Procédés Hallier (34 K€).
- des dotations aux provisions sur deux dossiers contentieux pour 221 K€, dont une partie est compensée par des reprises sur des dossiers soldés au cours de l'exercice (72 K€).

NOTE 14 - Impôts sur les bénéfices

Ventilation de la charge ou du produit d'impôt

Le produit d'impôt sur les bénéfices se ventile comme suit :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
(Charge) Produit d'impôt courant	40	21
(Charge) Produit d'impôts différés	-	(5)
Total	40	16

Impôts différés par nature

En K€	31/12/2021	Variation	Entrée de périmètre	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	(161)	23		(138)
Déficits reportables et autres différences temporaires	161	(23)		138
Total	0	0	0	0

Rapprochement de l'impôt comptabilisé et de l'impôt théorique

L'écart entre l'impôt sur les sociétés calculé selon le taux en vigueur en France et le produit ou la charge d'impôt au compte de résultat s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Résultat avant impôt hors résultat des mises en équivalence et des activités abandonnées	(2 327)	(2 942)
<i>Taux d'impôt en vigueur</i>	<i>25,00%</i>	<i>26,50%</i>
(Charge) Produit d'impôt théorique calculé au taux en vigueur	582	780
Incidence sur la (charge) produit d'impôt des :		
Déficits antérieurs activés non utilisés		(5)
Déficits de la période non activés	(457)	(700)
Différentiel de taux	(2)	(4)
CIR	(40)	
Autres éléments	(43)	(55)
(Charge) Produit d'impôt constaté au compte de résultat	40	16

Au 31 décembre 2022, les déficits fiscaux non activés du Groupe, qui pourraient être utilisés sur les bénéfices futurs s'élèvent à 50 263 K€. Il s'agit de déficits reportables de manière indéfinie en France. L'utilisation des reports déficitaires est néanmoins plafonnée : conformément aux textes fiscaux en vigueur, l'imputation d'un déficit antérieur est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice au-delà de 1 M€.

Les déficits reportables des entités en sommeil n'ont pas été repris car il y a peu de probabilité qu'ils puissent être utilisés par le Groupe.

Il est précisé que, depuis le 1^{er} janvier 2014, Lucibel SA a constitué un groupe d'intégration fiscale avec les sociétés Cordel Développement, Cordel, et Procédés Hallier. A partir du 1^{er} janvier 2015, la société Lucibelle Paris (ex Line 5) et à compter du 1^{er} janvier 2016, la société Lucibel Barentin ont rejoint l'intégration fiscale du Groupe. Lucibel Healthcare, qui était dans le groupe d'intégration fiscale en 2014 et 2015, a été absorbée par voie de transmission universelle de patrimoine (TUP) en 2016. De même, Lucibel Barentin et Cordel Développement ont été absorbées par voie de TUP en 2018. Enfin, Lorenz Light Technic a rejoint le groupe d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2020 et a été absorbée par voie de TUP au 31 décembre 2021. La filiale Cordel en est sortie du fait de sa liquidation prononcée le 14 janvier 2020.

NOTE 15 – Entités mises en équivalence

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la société SLMS, détenue à 47%, puis à 50% entre mars 2018 et décembre 2022 et à 49,8% depuis décembre 2022, et depuis le 1^{er} juillet 2016 la société Lucibel Middle East détenue à 40%, sont mises en équivalence dans les comptes du Groupe Lucibel.

Pour rappel, la société SLMS est une société mise en sommeil depuis le 1^{er} janvier 2018, date du transfert des salariés vers Lucibel SA.

L'information financière simplifiée 2022 des sociétés mises en équivalence est présentée ci-dessous (issue des comptes communiqués par ces entités) :

En K€	SLMS	Lucibel Middle East (*)	
		en K€	En KAED
Actifs courants	327	246	1 029
Actifs non courants		0	1
Capitaux propres	(368)	(1 588)	(6 635)
Passifs courants	695	1 831	7 650
Passifs non courants		4	15
Chiffre d'affaires		296	1 238
Résultat net	(8)	13	53

(*) les données communiquées sont celles de 2021

NOTE 16 - Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (hors titres d'autocontrôle)

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSPCE, actions gratuites et options, voir note 26) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation de la perte par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Résultat par action	2022	2021
Résultat de l'exercice (en K€)	(2 287)	(2 926)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	16 064 820	14 924 302
Résultat de base par actions (€ / action)	(0,14)	(0,20)
Résultat dilué par action (€ / action)	(0,14)	(0,20)

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 17 - Immobilisations incorporelles

VALEUR BRUTE en K€	Ecarts d'acquisition	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immo. incorporelles	Immo. incorporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2021	2 638	2 589	706	587	664	100	6 958
Acquisitions					6	409	415
Sorties					(126)	(11)	(137)
Variations de périmètre					(0)		(0)
Reclassement / mise au rebut		258			10	(278)	(10)
Autres variations				7			7
Au 31 décembre 2022	2 638	2 847	706	593	555	219	7 558

AMORTISSEMENTS en K€	Ecarts d'acquisition	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immo. incorporelles	Immo. incorporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2021	(522)	(2 107)	(567)	(135)	(640)	-	(3 970)
Dotations		(189)	(70)		(22)		(280)
Sorties		1			125		126
Variations de périmètre							-
Reclassement en passif des activités abandonnées							-
Autres variations				(7)			(7)
Au 31 décembre 2022	(522)	(2 295)	(637)	(141)	(536)	-	(4 131)

VALEUR NETTE en K€	Ecarts d'acquisition	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immo. incorporelles	Immo. incorporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2021	2 117	482	139	452	25	100	3 314
Au 31 décembre 2022	2 117	552	69	452	19	219	3 428

Les acquisitions de l'exercice correspondent principalement à des frais de développement sur des projets R&D terminés ou en cours de développement à la clôture.

Les projets de R&D activés les années précédentes dont les avantages économiques futurs n'ont pas été confirmés ont été sortis de l'actif immobilisé.

NOTE 18 - Écarts d'acquisition

La variation des écarts d'acquisition en valeur nette se décompose comme suit :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Valeur nette en début d'exercice	2 117	2 313
Mouvement de périmètre		
Perte de valeur en dotation pour dépréciation des écarts d'acquisition		(196)
Valeur nette en fin d'exercice	2 117	2 117

Le Groupe n'a pas enregistré de dépréciations sur les écarts d'acquisition comptabilisés au 31 décembre 2022.

Répartition par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

Au 31 décembre 2022, les écarts d'acquisition se décomposent, en valeur nette, de la façon suivante :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Procédés Hallier	1 626	1 626
Confidence	491	491
Total	2 117	2 117

Les UGT utilisées par le Groupe dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition correspondent aux différents marchés identifiés au sein du Groupe (à savoir activité de développement et de commercialisation de solutions d'éclairage issues de la technologie LED) :

- l'UGT Procédés Hallier représente la présence du Groupe dans l'activité des musées ;
- l'UGT Confidence représente la présence du Groupe sur le secteur du luminaire-mobilier ;

L'UGT Lucibel (sans écart d'acquisition attaché) représente l'activité de distribution de LED pour le segment de marché tertiaire principalement.

Tests de perte de valeur

Le test annuel a consisté à déterminer la valeur recouvrable de chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont rattachés les écarts d'acquisition et à la comparer à la valeur nette comptable des actifs correspondants.

Pour Procédés Hallier et Confidence, les tests de dépréciation ont été réalisés en utilisant un taux d'actualisation de 11 % et une croissance à l'infini de 2,5%.

Sur la base de ces éléments, la direction de Lucibel estime qu'il n'est pas nécessaire de déprécier l'écart d'acquisition attaché à Procédés Hallier ni à Confidence.

Concernant Procédés Hallier, au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur. La variation raisonnable des hypothèses clés correspond, pour le Groupe, à une hausse de 100 points des taux d'actualisation ou une baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore une baisse de 50 points du taux de marge d'excédent brut d'exploitation du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale.

NOTE 19 - Immobilisations corporelles

Les principales variations de l'exercice correspondent à :

VALEUR BRUTE en K€	Matériels et outillages – Installations techniques	Terrain et constructions	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Immobilisations en cours	Total
Au 31 décembre 2021	911	52	638	108	-	1 709
Acquisitions	29		25	150	5	209
Sorties	(95)	(52)	(22)	(28)		(196)
Variations de périmètre			(0)			(0)
Reclassements et mises au rebut			10			10
Autres variations	(2)					(2)
Au 31 décembre 2022	843	-	651	231	5	1 730

AMORTISSEMENTS en K€	Matériels et outillages – Installations techniques	Terrain et constructions	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Immobilisations en cours	Total
Au 31 décembre 2021	(805)	-	(476)	(37)		(1 318)
Dotations	(37)		(52)	(32)		(122)
Sorties	95		18	24		138
Variations de périmètre						-
Reclassement en passif net des activités abandonnées						-
Autres variations	2		0			2
Au 31 décembre 2022	(745)	-	(510)	(46)	-	(1 301)

VALEUR NETTE en K€	Matériels et outillages – Installations techniques	Terrain et constructions	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Immobilisations en cours	Total
Au 31 décembre 2021	106	52	162	71	-	391
Au 31 décembre 2022	98	-	141	185	5	429

Au cours de l'exercice, le Groupe a acquis, pour sa filiale Procédés Hallier, une machine de découpe laser d'une valeur de 150 K€ qui a été financée par un crédit-bail. Cet investissement rentre donc dans les immobilisations financées par crédit-bail. Dans ce poste figure également encore un véhicule financé en crédit-bail et mis à disposition de l'un des salariés du Groupe.

NOTE 20 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées

- de titres de participation de sociétés non consolidées pour un montant de 4 229 K€ entièrement dépréciés (voir note 2) ;
- de créances rattachées à des participations de sociétés non consolidées, pour un montant de 4 098 K€, également entièrement dépréciés ;

- de prêts et cautionnements données dans la cadre de l'activité du Groupe pour un montant de 169 K€ dont 4 K€ dépréciés.

NOTE 21 - Stocks

La valeur nette des stocks reste quasiment stable entre les deux exercices et s'établit à 3 205 K€ au 31 décembre 2021 contre 3 067 K€ au 31 décembre 2020.

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute matières premières et composants	2 758	2 283
Valeur brute marchandises	1 955	1 753
Provisions cumulées	(1 542)	(831)
Valeur nette	3 171	3 205

Les provisions pour dépréciation constatées à la clôture de l'exercice 2022 prennent en considération l'obsolescence et les difficultés d'écoulement de certains produits finis qui impactent l'ensemble des stocks. Sur l'exercice 2022, le Groupe a mené une analyse approfondie sur les stocks et a enregistré des provisions sur toutes les références pour lesquels les perspectives de vente semblent faibles voire nulles. L'augmentation des provisions s'explique en particulier par la décision du Groupe de cesser son activité dans le secteur de la grande distribution (activité Lorenz Light Technic) et de se recentrer sur des activités à plus forte valeur ajoutée.

Au cours de l'exercice, la variation des provisions sur stocks se décompose comme suit :

En K€	Provisions sur stocks
Au 31 décembre 2021	(831)
Dotations	(1 140)
Reprises	789
Ecart de conversion	(359)
Au 31 décembre 2022	(1 542)

NOTE 22 - Clients et comptes rattachés

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute	2 185	2 510
Provisions cumulées	(1 919)	(1 897)
Valeur nette	266	613

Le Groupe Lucibel dispose d'un contrat de cessions de créances commerciales sous forme d'affacturage avec Eurofactor concernant les sociétés Lucibel SA et Procédés Hallier. Au 31 décembre 2022, le montant total financé par le factor pour le Groupe s'élevait à 1 012 K€.

Dans le cadre de ce contrat, les sociétés ont convenu de vendre, sur une base renouvelable, certaines de leurs créances clients. Conformément aux dispositions des contrats, les sociétés, en tant que cédantes, demeurent exposées aux risques de crédit et de délais de paiement.

Le Groupe bénéficie également d'une assurance-crédit en cas de défaillance de ses clients. Ces contrats s'appliquent aux clients à concurrence de leur limite de crédit. Au-delà, la Société procède à une analyse interne du risque client et demande si nécessaire des garanties auprès des clients présentant un risque de crédit et / ou sécurise le paiement avec un paiement d'avance.

NOTE 23 - Autres créances et comptes de régularisation

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs : avances et acomptes	303	213
Etat – crédit d'impôt recherche	373	334
Créances fiscales et sociales	336	234
Charges constatées d'avance	225	203
Autres créances	162	648
Total des autres actifs courants	1 399	1 632

Le montant qui figure dans la rubrique « *Etat - Impôt sur les sociétés – Crédit d'impôts* » enregistré à hauteur de 373 K€ au 31 décembre 2022 correspond, pour le groupe d'intégration fiscale :

- aux créances de crédit impôt recherche (CIR), soit une quote-part des CIR 2016 et 2017 (76 K€), au montant du CIR 2020 (130 K€), du CIR 2021 (97 K€) et du CIR 2022 (61 K€) ;
- à une créance de crédit impôt innovation au titre de 2020 (9 K€).

Le poste « *Autres créances* » représente essentiellement le montant des réserves constituées chez le factor suite à la cession des créances clients par la Société dans le cadre du contrat d'affacturage ainsi que le montant de la retenue de garantie constituée par le factor à l'occasion de ces mêmes cessions.

Ces créances sont, pour l'essentiel, à moins d'un an.

NOTE 24 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	31/12/2022 (*)	31/12/2021 (*)
Disponibilités	568	983
Valeurs mobilières de placement et comptes à terme		0
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	568	983

(*) y compris trésorerie passive

NOTE 25 - Capitaux propres et informations sur le capital

Capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 3 178 K€ et est intégralement libéré. Il est composé de 16 882 280 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale d'environ 0,1882 euro par action.

Au 31 décembre 2022, 7,4 % du capital social est détenu par le dirigeant fondateur de la Société et sa société holding. Les actions restantes sont principalement détenues par des investisseurs financiers ou des particuliers intervenant directement sur le marché Euronext Growth.

Au 31 décembre 2022, la Société ne détient plus aucune action, ainsi chaque action en circulation dispose d'un droit de vote attaché.

Gestion des capitaux propres

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, le Groupe veille à disposer des ressources financières nécessaires au financement de sa croissance organique et de ses opérations de croissance externe.

Depuis sa création, le Groupe a financé son développement :

- par voie d'augmentations de capital successives ;
- par une émission d'obligations convertibles en actions (décembre 2013) ;
- par la souscription d'emprunts bancaires et de prêts garantis par l'Etat ;
- et, de manière moins significative, par l'obtention d'aides publiques ou encore par le remboursement de créances de crédit impôt recherche.

Le Groupe continuera à financer son développement et ses besoins en fonds de roulement par des financements appropriés, tout en veillant au maintien de ratios financiers sains.

NOTE 26 - Plans d'options et assimilés

Options de souscription d'actions

Les programmes d'options bénéficient aux salariés et mandataires sociaux éligibles de Lucibel SA et des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

Tous les programmes d'options présentent les caractéristiques suivantes :

- Chaque option donne le droit de souscrire à une action.
- Pour chaque émission, 50% des options sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution.
- Les options devenues exerçables peuvent être exercées à tout moment sur une période de 7 ans décomptées à partir de la date d'attribution.
- En cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les options non encore acquises (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration).

Les plafonds d'émission autorisés sont communs à l'émission de BSPCE.

Aucune option n'a été exercée sur l'exercice et plus aucun plan d'attribution d'options de souscription d'actions n'est en vigueur.

Une synthèse des opérations d'émission d'options de souscription d'actions est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux options attribuées et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
Solde au 31 décembre 2020	7 500	3,75
Attribués		
Exercés		
Annulés		
Solde au 31 décembre 2021	7 500	3,75
Attribués		
Exercés		
Annulés	(7 500)	3,75
Solde au 31 décembre 2022	0	0

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »)

Différents programmes d'émission de BSPCE ont été mis en place par le Groupe depuis 2010. Ces programmes bénéficient au personnel salarié, aux dirigeants de Lucibel ainsi qu'aux salariés des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

La plupart des programmes présentent les caractéristiques suivantes :

- chaque BSPCE donne le droit de souscrire à une action.
- pour chaque émission, sauf modalités particulières, 50% des bons sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution.
- les BSPCE devenus exerçables peuvent être exercés à tout moment au cours de leur période de validité de 5 ans, décomptée à partir de la date d'attribution.
- en cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les BSPCE non encore acquis (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration). Pour les attributions depuis 2016, une condition de présence au sein de l'entreprise est exigée pour l'exercice des BSPCE.

Certaines attributions comportent également des conditions de performance.

Entre 2010 et 2021, onze programmes ont été mis en place successivement par Lucibel SA. Les plans d'attributions de BSPCE de 2018 à 2021 sont toujours en cours, et dans le cadre de ces plans, 1 850 000 BSPCE ont été attribués, 612 000 ont été annulés suite au départ des bénéficiaires ou à la non réalisation des objectifs définis pour certains plans spécifiques.

En 2022, la Société a mis en place un nouveau programme et a attribué 1 584 000 BSPCE. Une synthèse des opérations relatives aux BSPCE est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux bons attribués et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
Solde au 31 décembre 2020	654 500	1,61
Attribués	1 195 000	0,79
Exercés		-
Annulés	(225 500)	1,72
Solde au 31 décembre 2021	1 624 000	0,99
Attribués	1 584 000	0,79
Exercés		
Annulés	(386 000)	1,35
Solde au 31 décembre 2022	2 822 000	0,83

Au 31 décembre 2022, 900 500 actions peuvent être souscrites au titre des BSPCE exerçables, avec des prix d'exercice variant de 0,78 € à 2,6 € suivant les attributions.

Attributions gratuites d'actions (« AGA »)

En juin 2016, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un premier programme d'attribution d'actions gratuites. Au 31 décembre 2016, 54 000 actions gratuites ont été attribuées dans le cadre de ce programme. La période d'acquisition de ces actions a été fixée à 1 an, soit du 7 juillet 2016 au 6 juillet 2017 et la période de conservation a été fixée à un an, soit du 7 juillet 2017 au 6 juillet 2018. Du fait du départ d'un salarié, 53.000 actions ont été effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition.

En mars 2017, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un deuxième programme d'attribution d'actions gratuites. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 34 960 AGA, dont 24 960 attributions faites en mars 2017 et 10 000 en avril 2018. Sur la 1^{ère} attribution, 15 160 actions ont été effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition (fixée au 17 mars 2019). Sur la 2^{nde} attribution, 10 000 actions ont été effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition (fixée au 3 avril 2020).

En juin 2019, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 3% du nombre d'actions composant le capital social de la société à la date de la décision de leur attribution. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 434 927 dont :

- 67 400 attribuées en juillet 2020. 49 350 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition. Les 18 050 actions gratuites attribuées ont été définitivement acquises en juillet 2022 ;
- 54 377 attribuées en juillet 2021 ont été définitivement acquises en juillet 2022 ;
- 287 900 attribuées en septembre 2021, en cours d'acquisition jusqu'en mars 2023. 98 800 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition
- 25 250 attribuées en décembre 2021, en cours d'acquisition jusqu'en juin 2023.

En juin 2022, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 3% du nombre d'actions composant le capital social de la société à la date de la décision de leur attribution. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 496 400 dont :

- 184 400 attribuées en juillet 2022, en cours d'acquisition jusqu'en juillet 2023. 15 500 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition
- 312 000 attribuées en décembre 2022, en cours d'acquisition jusqu'en juin 2024.

Une synthèse des opérations d'attribution d'actions gratuites est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions gratuites en circulation
Solde au 31 décembre 2020	67 400
Attribuées	367 527
Acquises	
Annulées	(49 350)
Solde au 31 décembre 2021	385 577
Attribuées	496 400
Acquises	(72 427)
Annulées	(114 300)
Solde au 31 décembre 2022	695 250

NOTE 27 – Autres fonds propres

Au 31 décembre 2022, les autres fonds propres s'élèvent à 821 K€ sont constitués d'avances consenties par la région Normandie dans le cadre de l'implantation de Lucibel sur le site de Barentin.

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a reporté une partie du paiement des échéances qui sera régularisée sur l'exercice 2023. Le remboursement de cette avance se fera selon l'échéancier présenté ci-après :

Avances conditionnées	Taux d'intérêt effectif	Au 31 déc 2022	31-déc-23	31-déc-24	31-déc-25
Avance Région Haute Normandie	0,00%	821	392	285	143

NOTE 28 – Provisions

Les provisions s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	31/12/2022
Provisions pour risque produit	134	37	(40)			131
Provisions pour litiges	10	81	(10)			81
Provisions pour engagement de retraite	66			(27)		39
Autres provisions	359	146	(76)			428
Total provisions	569	265	(127)	(27)	-	680

Provisions

La provision pour risque produit couvre les coûts éventuels associés à un mauvais fonctionnement des produits commercialisés par le Groupe durant la période de garantie (généralement comprise entre 1 et 3 ans). Cette provision est évaluée à partir d'une analyse historique des coûts du service après-vente et d'une estimation du coût des actions correctrices à mettre en œuvre (frais d'installation des produits remplacés inclus).

Les provisions pour engagement de retraite concernent essentiellement les régimes à prestations définies, non financés, en France. Au 31 décembre 2022, les engagements de retraite s'élèvent à 39 K€.

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions des conventions collectives des commerces de gros et de la métallurgie, relatives au départ et à la mise à la retraite. La provision relative aux indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées à la note 2.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre de ces régimes sont les suivantes :

- application d'un taux de revalorisation annuel des salaires de 1,5% ;
- application d'un taux d'actualisation brut de 3,75% pour 2022 ;
- l'hypothèse de rotation des effectifs a été mise à jour en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années lorsque cet historique existe ou évalué à 5% dans le cas où l'historique n'existe pas ;
- départ à l'initiative du salarié ;
- âge de départ à la retraite : 67 ans ;
- charges sociales patronales : entre 14,4% et 46,6% suivant les catégories de personnel ;
- table de mortalité : INSEE 2022

Les autres provisions sont évaluées au cas par cas.

Passifs éventuels

Dans le cadre de la gestion de ses activités, le Groupe est impliqué dans ou a engagé diverses procédures contentieuses ou pré contentieuses qui n'ont pas donné lieu à la constitution de provisions pour risques. Le Groupe estime que la situation financière consolidée ne serait pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable de ces procédures.

NOTE 29 - Emprunts et autres dettes financières

Le poste « Emprunts et dettes financières » se ventile de la façon suivante :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts et dettes bancaires	4 244	4 874
Emprunts sur contrats de crédit-bail	190	78
Dépôt / cautionnement reçu	14	15
Concours bancaires / intérêts courus	6	5
Total emprunts et autres dettes financières	4 454	4 971

L'évolution de ce poste au cours de l'exercice est détaillée dans le tableau ci-dessous :

En K€	31/12/2021	Augmentation	Remboursements	Autre	31/12/2022
Emprunts et dettes bancaires	4 874	2	(632)	-	4 244
Emprunts sur contrats de crédit-bail	78	150	(31)	(7)	190
Dépôt / cautionnement reçu	15		(1)		14
Concours bancaires / intérêts courus	5	1	(0)	0	6
Total emprunts et autres dettes financières	4 971	153	(663)	(7)	4 454

L'augmentation de 150 K€ correspond à l'acquisition via un contrat de crédit-bail d'une machine de découpe laser pour Procédés Hallier.

L'échéancier présenté ci-dessous détaille les remboursements des différents emprunts bancaires sur les exercices futurs en intégrant les modalités de remboursement confirmées pour les prêts garantis par l'Etat (PGE°)

Emprunts	Mise en place	Taux d'intérêt effectif	Au 31 déc 2022	31-déc-23	31-déc-24	31-déc-25	31-déc-26	31-déc-27
CIC - financement acquisition Confidence	nov-18	2,25%	152	114	38			
Caisse d'Epargne IDF	juin-19	1,30%	102	102				
BPALC - financement Lorenz	nov-19	0,80%	342	141	142	59		
Assurance Prospection Export	2014	0,00%	73	73	-	-	-	
PGE CIC -Lucibel	mai-20		428	124	125	126	53	
PGE Caisse d'Epargne - Lucibel	mai-20		429	124	125	126	53	
PGE BPALC - Lucibel	juil-21		501	52	124	125	126	74
PGE Crédit agricole - Lucibel	déc-21		648	-	161	162	162	163
PGE CIC - Procédés Hallier	mai-20		428	124	125	126	53	
PGE BPALC - Lucibel (*)	juil-20		540	149	150	151	89	
PGE BPALC - Lucibel (*)	mars-21		371	69	92	93	94	24
PGE BPALC - Lucibelle Paris	déc-21		231		57	57	58	58
Total Emprunts et concours bancaires			4 244	1 071	1 140	1 026	687	319

Le Groupe a confirmé auprès des établissements de crédit concernés par les PGE obtenus en 2021 (Crédit Agricole et Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne) qu'il optait pour un différé de 2 ans et un remboursement sur 4 ans.

Devise des emprunts et dettes financières

Le Groupe est endetté uniquement en euros et n'est pas exposé à des risques de change sur sa dette.

Covenants

L'emprunt à moyen terme contracté en 2018 auprès de la banque CIC (570 K€ de nominal), est soumis au respect de covenants financiers basés sur les comptes consolidés de Lucibel SA. Ils sont détaillés ci-après :

- Maintien des fonds propres de Lucibel à au moins 10 M€ ;
- Résultat d'exploitation positif à compter du 31 décembre 2019 ;
- Maintien d'un ratio Dettes financières nettes (hors avances conditionnées) sur Fonds propres inférieur à 0,5.

Au 31 décembre 2022, au moins l'un des covenants n'est pas respecté mais à la demande de Lucibel, le CIC a signifié son accord en décembre 2022 pour ne pas demander le remboursement anticipé du solde restant dû au 31 décembre 2022, soit 152 K€, malgré le bris de covenant.

NOTE 30 - Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste « *Fournisseurs et compte rattachés* » inclut le poste « *Factures non parvenues* » et s'élève à 2 121 K€ au 31 décembre 2022 contre 1 918 K€ au 31 décembre 2021.

NOTE 31 - Autres dettes et comptes de régularisation

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Dettes sur immobilisations	-	-
Dettes fiscales et sociales	985	1 392
Produits constatés d'avance	1 660	1 957
Clients – avoirs à établir, avances et acomptes	535	26
Autres dettes	73	46
Total	3 254	3 422

Les dettes fiscales et sociales correspondent aux provisions de fin d'année, aux montants des charges URSSAF, cotisations retraite et prélèvement à la source à verser en janvier 2023 au titres des rémunérations versées en décembre 2022, à la TVA collectée.

Le poste « *Produits constatés d'avance* » correspond essentiellement à la valeur résiduelle de la plus-value réalisée sur la cession d'une partie du site de Barentin. La Société a décidé d'étaler celle-ci sur les 10 ans d'engagement de location pris par la Société au moment de la vente, étant rappelé que cette cession n'est pas assortie d'une option d'achat à l'issue de la période de location. La plus-value reconnue au titre de 2022 qui s'élève à 246 K€ est comptabilisée en « *Produits d'exploitation* » tandis que la plus-value résiduelle de 1 542 K€ est comptabilisée en « *Produits constatés d'avance* ».

Ce poste comprend également, à hauteur de 91 K€, l'étalement du produit de crédit impôt recherche (CIR) relatif à des dépenses de développement capitalisées.

Le poste « *Clients avoirs à établir, avances et acomptes* » comprend les remises de fin d'année octroyées aux clients du Groupe pour 17 K€ et 518 K€ d'acomptes reçus par les différentes entités du Groupe.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

NOTE 32 - Engagements hors état de la situation financière

Dans le cadre de son activité, le Groupe est amené à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions, tels que les engagements liés à la garantie produits.

Au 31 décembre 2022, la nature des engagements portés par le Groupe reste sensiblement identique à celle existant au 31 décembre 2021. Les principaux engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

La Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessous.

(i) Engagements de location

Le Groupe loue des bureaux et des entrepôts pour son activité. Au 31 décembre 2022, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre des baux conclus s'établissent à 2 716 K€ contre 3 079 K€ en 2021.

Par ailleurs, la Société loue des véhicules de fonction principalement affectés à ses effectifs commerciaux dans le cadre de contrats de location simple ou de crédit-bail de durée généralement comprise entre 36 et 48 mois. Les redevances versées en 2022 par le Groupe dans le cadre de ses contrats se sont établies à 124 K€.

(ii) Sûretés réelles

Engagements pris dans le cadre de la mise en place d'emprunts bancaires

La Société s'est engagée, à l'occasion de la mise en place d'un emprunt bancaire, à respecter un ensemble de « covenants » développés en note 16. Par ailleurs, pour ce même emprunt, la Société a nanti au profit du CIC, 25% du capital de Procédés Hallier. Au 31 décembre 2022, le solde de cet emprunt destiné à refinancer l'acquisition des titres de la société Confidence s'élève à 152 K€ sur un montant initial de 570 K€.

Le Groupe a également nanti, au profit de la Banque Populaire d'Alsace Champagne Ardennes, le fonds de commerce de la société Lorenz Light Technic dans le cadre de la mise en place d'un emprunt bancaire de 700 K€ en novembre 2019. Au 31 décembre 2022, il reste 342 K€ à rembourser sur cet emprunt.

La direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessus.

Engagements reçus dans le cadre de la cession des titres Citéclair

Dans le cadre de la cession d'une partie des titres de la société Citéclair en 2015 et 2016, la Société a reçu, dans l'attente du paiement complet du prix de cession, le nantissement de l'ensemble des titres cédés. A la clôture 2022, 33 000 titres restaient nantis pour un montant de 56 K€.

Engagements reçus dans le cadre des abandons de créances consentis à la société Citéclair

La Société a consenti des abandons de créances à la société Citéclair portant sur un montant global HT de 561 704 €. Une clause de retour à meilleure fortune a été conclue entre les parties et prévoit que Citéclair remboursera progressivement la Société chaque semestre à hauteur de 50% du flux de trésorerie net positif sur le semestre courant. La clause de meilleure fortune est plafonnée à 331 609 € HT. Aucun remboursement, n'est intervenu à ce jour.

Engagements reçus dans le cadre de la mise en place des prêts garantis par l'Etat (PGE)

Conformément aux dispositions prévues dans le cadre de la mise en place des Prêts Garantis par l'Etat, le Groupe bénéficie au 31 décembre 2022 d'une garantie représentant 90% du solde du montant des emprunts souscrits soit un total de 3 218 K€.

Engagements reçus dans le cadre de la mise en place d'une garantie bancaire

Lucibel SA a mis en place une garantie bancaire auprès du CIC pour couvrir un marché étranger à hauteur de 26 KCHF, soit 26 K€ convertis à la date de clôture.

NOTE 33 - Informations sur les parties liées

Dirigeants

Monsieur Stéphane Vanel a démissionné de son mandat de Directeur Général de Lucibel SA et de Procédés Hallier le 14 décembre. Il n'est plus salarié de Lucibel SA depuis le 12 décembre 2022

La rémunération du Président et du Directeur Général (jusqu'à sa démission) n'ont pas l'objet de modification sur l'exercice 2022 et ont été maintenus dans les mêmes conditions que celles de l'exercice 2021.

Une somme de 30 K€ a été provisionnée dans les comptes de Lucibel SA pour les jetons de présence à verser aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2022. L'attribution et le versement de ces jetons de présence interviendront à l'issue de l'assemblée générale 2023 validant les comptes 2022.

Le montant total des rémunérations au titre des avantages à court terme et avantages en nature versés aux mandataires sociaux et aux organes d'administration par la Société s'est élevé à 273 K€ en 2022 contre 369 K€ en 2021. Ce montant intègre les rémunérations variables versées en 2022 au titre de 2021.

Au cours de l'exercice, 829 000 BSPCE ont été attribués aux dirigeants au prix d'exercice de 0,79 €.

Lucibel SA n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux. Il n'y a pas d'avantages postérieurs à l'emploi pour les mandataires sociaux non-salariés.

Prestations Actionnaires

A compter de l'exercice 2022, Lucibel SA ne bénéficie plus de prestations de conseil de la part de la société ETOILE FINANCE pour la conduite de la stratégie du Groupe. Les charges comptabilisées par le Groupe au titre de ces prestations ont représenté 36 K€ sur l'exercice 2021.

Transactions avec les autres parties liées

Les transactions avec les autres parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

NOTE 34 - Événements postérieurs à la clôture

La Société a décidé de résilier de façon définitive l'accord de financement avec l'investisseur suisse Nice & Green. Au titre de cet accord de financement, seules 36 288 actions Lucibel auront été créées.

Le 13 mars 2023, la Société a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Cette opération s'est traduite par la création de 2 712 556 actions nouvelles au prix unitaire de 0,90 €, correspondant à 96,20 % du nombre de titres initialement offerts. Cette opération a permis d'encaisser un produit brut de 2,44 M€, qui va permettre à la Société de renforcer ses fonds propres et de faire face à ses besoins de trésorerie sur l'exercice 2023. La Société va en particulier pouvoir assurer le remboursement de ses dettes bancaires et de l'avance consentie par la région Normandie, qui vont représenter plus de 1,2 M€ sur l'exercice 2023.

Enfin, cette opération a permis de faire rentrer deux investisseurs issus du monde de la cosmétique et du luxe. Ces éléments ont été pris en compte pour évaluer la continuité d'exploitation.

NOTE 35 - Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes du Groupe pris en charge au cours de l'exercice 2022 s'élèvent au titre de leur mission à 59 K€ contre 56 K€ pour l'exercice 2021.